

PV AG du 22-09-2022

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 A 16H30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre à seize heures et trente minutes, les membres de l'assemblée générale de la Caisse des écoles se sont réunis en la salle de la Mairie sur convocation de Monsieur LEBRETON Patrick, Maire-Président.

Date de la convocation	Le 15 septembre 2022
Nombre de membres	9
Nombre de présents	6
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	8
Suffrages exprimés	8

Présents :

- M. LEBON David – Vice-Président
- M. LEBON Jean Daniel - Représentant du Sous-Préfet
- Mme VILLEGAS Claudia – Représentante de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Mme DAMOUR Colette – Membre
- M. COLLET Michael – Membre
- Mme PAYET Marie Amanda – Membre

Représentés :

- M. LEBRETON Patrick – Président, représenté par LEBON David
- Mme PAYET Marie Amanda – Membre, représentée par LEBON Jean Daniel

Absent :

- M. LEBON Gilles – Membre

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DAMOUR Colette, membre, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 20220922 1	Compte rendu des travaux du Comité de la Caisse des écoles et situation financière
--	---

La Caisse des écoles de Saint-Joseph a pour missions de tout mettre en œuvre pour d'une part, faciliter la fréquentation des écoles de la Ville et d'autre part, assumer les nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées par le conseil municipal.

1- Préambule :

En raison de la crise sanitaire, les activités de la Caisse des écoles ont dû être adaptées au cours de l'année 2020. La reprise des cours s'est faite progressivement à partir de mai avec des protocoles sanitaires en constante évolution.

Cela a eu un impact sur le fonctionnement de l'année 2021 avec un taux d'absentéisme assez conséquent des agents communaux en poste dans les écoles.

Tout a été mis en œuvre lors des périodes difficiles pour que la continuité du service puisse être assurée. Ainsi, avec la mutualisation des agents mais également le concours de l'éducation nationale, les services rendus aux enfants et à leurs familles ont pu être assurés convenablement tout au long de l'année.

2- Le bon fonctionnement des écoles :

En ce qui concerne le fonctionnement des écoles, la Caisse des écoles a pourvu en 2021 :

- A l'acquisition de livres et de matériel pédagogique nécessaires à l'enseignement à raison de 24 € par élève,
- A l'achat des fournitures de bureau indispensables au fonctionnement quotidien de la classe à raison de 54 € par classe ordinaire, de 77 € pour les classes A.I.S. (Adaptation et Intégration Scolaire) et de 92 € pour les bureaux de direction,
- A la prise en charge des contrats d'entretien des copieurs ainsi que des consommables informatiques pour l'ensemble des écoles,
- Au financement d'une partie des dépenses liées à l'organisation des classes de découvertes ...

3- Le personnel recruté pour le bon fonctionnement des écoles et des activités périscolaires et extrascolaires :

La Caisse des écoles a assuré la rémunération :

- De l'ensemble des agents recrutés pour le bon fonctionnement des écoles et d'une partie des agents des restaurants scolaires,
- Des agents qui assurent le bon fonctionnement des activités périscolaires (cinq garderies) et extrascolaires (les ACM - Accueils Collectifs de Mineurs),
- Des ATSEM et EJE (Éducatrices de Jeunes Enfants) en poste dans les classes passerelles des écoles maternelles Mme CARLO et Langevin.

En 2020, 326 agents ont été rémunérés par la Caisse des écoles dont 199 en PEC (Parcours Emploi Compétences), 101 en CDD et CDI et 26 titulaires. De plus, l'établissement a accueilli 40 jeunes dans le cadre de l'engagement de service civique.

Au cours de cette année, la mobilisation des services sur le temps de confinement a été sans faille pour apporter l'aide dont la population avait besoin et au retour des agents à leur poste, en ce qui concerne le volet éducation, un travail conséquent a dû être réalisé pour permettre l'accueil des enfants dans leur classe et ceci, dans le respect du protocole sanitaire.

Pour certains services dont le domaine d'activités n'a pas permis une reprise totale en 2020, ce qui a été le cas pour la Médiathèque et le Service de la Culture plus particulièrement, les agents ont été mobilisés pour assurer la surveillance des élèves sur le temps de pause méridienne et ceci, dans le respect du protocole sanitaire. En effet, un nombre important d'agents était indispensable pour faire respecter les nouvelles mesures dont notamment le non brassage des élèves et l'hygiène au niveau du lavage plus fréquent des mains mais également des locaux et du matériel mis à disposition.

En 2021, les activités ont en grande partie repris dans les services et dans ces conditions, la mutualisation n'a pu se poursuivre qu'avec les agents de l'EMS (École Municipale des Sports) et ceux affectés aux garderies.

Par conséquent, un besoin d'agents supplémentaires a été recensé dans les écoles et plus particulièrement sur le temps de la pause méridienne où la surveillance relève de la responsabilité communale.

Ainsi, ce sont environ 340 agents qui ont été rémunérés par la Caisse (Parcours Emploi Compétences), 103 en CDD et CDI et 26 titulaires. De plus, 40 jeunes en contrat d'engagement de service civique ont également été accueillis en 2021 par période de 8 mois et ont perçu à ce titre l'indemnité versée par l'établissement.

L'évolution du nombre d'agents indispensable au fonctionnement des écoles dans le respect des règles qui sont imposées à la collectivité ainsi que la revalorisation des bas salaires telle que prévue à la LDG (Ligne Directrice de Gestion) n°4 de la Caisse des écoles ont entraîné une augmentation des crédits prévus au titre de l'exercice 2021 de l'ordre de 80 000 €.

4- L'organisation des activités périscolaires et extrascolaires :

Une baisse importante des activités périscolaires et extrascolaires en direction des élèves des écoles a été constatée au cours de trois dernières années et ceci, en raison de la baisse de la participation de l'État dans le cadre du financement des contrats aidés. Dans ces conditions, la Caisse des écoles ne disposait plus des moyens humains suffisants pour faire fonctionner ce service.

En mars 2021, ce sont 232 enfants qui ont pu être accueillis dans 5 centres et pendant les vacances de juillet-août, la Caisse des écoles a mené une action aux côtés des associations pour que le maximum d'enfants puisse participer aux activités et ceci, malgré les contraintes sanitaires. Elle a organisé sur cette période 2 accueils de loisirs maternels pour compenser un manque de places en raison des difficultés rencontrées par une association.

Sur toutes ces périodes, des efforts ont été consentis pour que les élèves participent à des activités de qualité et qu'ils profitent également de différentes sorties.

Un des temps fort à noter lors de cette organisation est la mise en place d'un spectacle sur le thème « Le roi lion ». Pour ce faire, cinq personnes du monde du spectacle se sont inscrites aux côtés des équipes de terrain et ce, sur la base d'une convention de bénévolat signée avec l'établissement.

Ces volontaires se sont proposés pour apporter leurs compétences et savoir-faire dans le cadre de la préparation et la présentation du spectacle à l'ensemble des enfants à la fin juillet, début août 2021.

Ce spectacle d'une heure a pu être proposé aux 3 centres maternels qui étaient organisés et tous sont unanimes quant à la qualité de la prestation proposée.

Un nouveau projet autour du Bossu de Notre-Dame a été élaboré pour les centres de plus de 6 ans sur les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) d'octobre 2021. Au cours de cette période de vacances, les activités ont été organisées dans quatre écoles.

Sur ces trois périodes, ce sont 634 enfants qui ont pu participer aux activités proposées par la Caisse des écoles. Des bus de ramassage sont passés dans l'ensemble des quartiers pour rendre accessibles les centres à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans pour qui les parents ont fait une démarche d'inscription.

Pour information, ce sont 1 425 places qui ont pu être offertes au total aux familles en 2021 dont 634 par la Caisse des écoles et 791 par les associations.

Pour répondre aux besoins de familles, la Caisse des écoles a également organisé un mode de garde dans cinq écoles (maternelle et élémentaire du Butor, primaires Goyaves et Centre ainsi que privée Sainte-Anne).

5- La gestion des deux classes passerelles :

Un premier dispositif classe passerelle a été implanté à l'école maternelle Madame Carlo à la rentrée d'août 2018 et pour offrir les mêmes conditions d'accueil aux familles du secteur Est de la ville, une deuxième classe passerelle a été ouverte sur le secteur de Langevin. Elle fonctionne depuis le mois de septembre 2020.

D'après le bilan qui a été réalisé avec les membres des équipes éducatives des deux classes passerelles, les apports sont très bénéfiques non seulement pour les enfants accueillis mais pour les autres enfants de la fratrie également.

L'entrée en classe de PS des enfants de la classe passerelle Mme CARLO a été facilitée. Les enfants communiquent avec l'ensemble des élèves et de l'équipe enseignante. Ils se sont adaptés au rythme de la classe et participent activement aux ateliers proposés. Au niveau des apprentissages, les objectifs fixés par l'équipe éducative ont été atteints.

La participation à la classe passerelle est bénéfique aux parents également. En effet, ils disent avoir plus de patience avec les autres enfants de la fratrie, ils partagent plus de choses ensemble et ils reproduisent des activités vues en classe avec les autres enfants. Les règles s'instaurent plus facilement à la maison. Ils sont plus confiants, sereins et intéressés à la scolarité de leur enfant. Ils sont à l'écoute et échangent plus aisément avec l'enseignant sur la scolarité de leur enfant.

6- Les réunions de l'assemblée générale de la Caisse des écoles :

En ce qui concerne les réunions de l'assemblée générale de la caisse des écoles, est prévu ce qui suit à l'article 9 des statuts de l'établissement :

« Une assemblée générale des sociétaires a lieu tous les ans au cours du deuxième semestre de l'année civile. Il peut en être convoqué extraordinairement en cours d'année sur décision du conseil d'administration, ou sur demande écrite adressée au président par la moitié des membres de la Caisse des écoles.

Les membres de droit et les membres volontaires peuvent seuls prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale ne délibère que sur les questions portées à l'ordre du jour. Le renouvellement des membres, représentants des sociétaires est effectué lors de l'assemblée générale ordinaire. Elle délibère valablement quel que soit le nombre de sociétaires présents.

Il est, en outre, rendu compte des travaux du comité et de la situation financière de l'établissement. Une copie de ce compte est transmise à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ».

7- Le budget de la caisse des écoles :

Les règles comptables et budgétaires applicables à la caisse des écoles sont les mêmes que celles auxquelles sont soumises les collectivités territoriales sous réserve des dispositions particulières prévues par les lois et règlements en la matière.

Sur le plan financier, elle bénéficie d'une subvention allouée par la commune qui constitue sa recette essentielle.

Elle bénéficie également de l'aide octroyée par l'État pour le règlement des salaires des agents recrutés en Parcours Emploi Compétences (PEC) ainsi que la participation de la CAF dans le cadre de l'organisation des activités qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal et de la participation des familles calculées sur la base de leur quotient familial.

La situation financière de la caisse des écoles arrêtée au 31 décembre ci-après :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
Dépenses		Rattachements		
DÉPENSES	6 554 030,22 €	1 056,52 €	DÉPENSES	36 200,96 €
RECETTES	6 647 405,70 €		RECETTES	26 969,25 €
SOLDE de l'exercice	92 318,96 €		SOLDE de l'exercice	- 9 231,71 €
RÉSULTAT 2020 REPORTÉ	377 156,57 €		RÉSULTAT 2020 REPORTÉ	143 608,74 €
Solde de la section	469 475,53 €		Solde de la section	134 377,03 €
			Restes à réaliser	2 781,90 €

A la clôture de l'exercice 2021, le budget de la caisse des écoles présentait un excédent de fonctionnement de **469 475,53 €** et un excédent d'investissement de **134 377,03 €**.

Les dépenses d'investissement ont servi essentiellement à l'achat de mobilier spécialisé pour les enfants en situation de handicap et de matériel informatique pour le bon fonctionnement des écoles et des classes passerelles en 2021.

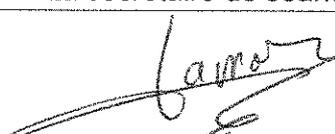
Compte tenu des difficultés rencontrées en raison de la baisse des recettes attendues en 2021, le Conseil d'Administration a approuvé la reprise dès le vote du budget primitif des résultats de l'exercice ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2020. Cela signifie qu'il n'y a pas eu de budget supplémentaire en 2021.

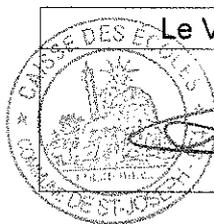
Grâce à la subvention accordée par la commune, l'aide octroyée par l'État, l'aide de la CAF et la participation des familles au titre de la participation de leurs enfants aux activités périscolaires et extrascolaires, la Caisse des écoles a pu remplir dans de bonnes conditions les missions qui sont les siennes et dont les différents comptes sont retracés dans les tableaux joints à la présente.

Je vous propose de passer en revue les éléments budgétaires retraçant la situation financière de la Caisse des écoles, exercice 2021, en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Vice Président a présenté les actions mises en place au sein de la Caisse des écoles ainsi que les éléments retraçant la situation financière, exercice 2021, en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement. Un débat a été organisé au cours duquel les membres présents ont pu recueillir l'ensemble des informations à relayer auprès des familles et des enseignants des écoles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h55.

Le Vice-Président,	La secrétaire de séance,
	



Acte rendu exécutoire
 par transmission en Préfecture le :
 Et publication ou notification le :
 Mise en ligne sur le site internet de la Ville le :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Rattache-ments	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	345 000,00	229 160,16	734,32	115 105,52
60	Achats et variations des stocks	230 000,00	168 937,50	734,32	60 328,18
60622	Livres et prix de récompenses	13 000,00	11 822,25		1 177,75
60623	Alimentation pour cantines et colonies de vacances	1 000,00	278,36	36,57	685,07
60628	Autres fournitures non stockées	10 000,00	4 302,63		5 697,37
6063	Fourniture d'entretien et de petits équipements	15 000,00	13 165,99	343,20	1 490,81
6064	Fournitures administratives	30 000,00	14 761,70	344,90	14 893,40
6067	Fournitures scolaires	160 000,00	124 106,57	9,65	35 883,78
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	500,00		500,00
61	Services extérieurs	87 000,00	53 884,46		33 115,54
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	7 752,63		7 247,37
6135	Locations mobilières	10 000,00	8 380,52		1 619,48
61551	Matériel roulant	2 000,00			2 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00			2 000,00
6156	Maintenance	26 000,00	20 743,89		5 256,11
6161	Primes d'assurance	15 000,00	9 585,92		5 414,08
6168	Primes d'assurance autres	3 000,00	1 876,50		1 123,50
	DIVERS				
6182	Documentation	1 000,00	45,00		955,00
6184		10 000,00	5 500,00		4 500,00
6188	Autres frais divers	3 000,00			3 000,00
62	Autres services extérieurs	28 000,00	6 338,20		21 661,80
6225	Indemnités au comptable	3 000,00	0,00		3 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	323,70		4 676,30
6231	Annonces et insertions	1 500,00	494,11		1 005,89
625	Déplacements, missions et réceptions	2 000,00			2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	1 036,80		463,20
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	3 730,49		4 269,51
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000,00	210,60		789,40
6281	Concours divers (cotisations, ...)	2 000,00	542,50		1 457,50
62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	4 000,00			4 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 353 206,00	6 298 671,64		54 534,36
63	Impôts, taxes et versements assimilés	175 244,00	174 112,73		1 131,27
6331	Versement de transport	82 530,00	81 952,00		578,00
6336	Cotisations CNFPT & CN	69 757,00	69 387,73		369,27
6338	Taxes et versements assimilés sur rémunérations	22 957,00	22 773,00		184,00
64	Charges de personnel	6 177 962,00	6 124 558,91		53 403,09
64111	Rémunération principale titulaires	439 611,00	438 581,36		1 029,64
64112	NBI, supplément familial et indem. de résidence	35 972,00	27 703,30		8 268,70
64118	Autres indemnités	247 322,00	251 503,47		-4 181,47
6413	Personnel non titulaire	1 904 899,00	1 905 680,18		-781,18
64168	Autres emplois d'insertion	2 247 263,00	2 215 858,08		31 404,92
	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET ET DE PREVOYANCE				
6451	Cotisations à l'URSSAF	762 780,00	749 470,00		13 310,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	316 239,00	316 812,98		-573,98
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	168 101,00	166 629,00		1 472,00
6458	Cotisations aux autres Organismes	1 775,00	1 749,81		25,19
6478	Autres charges sociales diverses	54 000,00	50 570,73		3 429,27
65	AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	8 500,00	497,41	322,20	7 680,39
656	Bourses et prix	1 500,00	496,00	322,20	681,80
658	Charges diverses ges. Courante	7 000,00	1,41		6 998,59

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

SLOK

ID : 974-219740123-20220922-PV_AG_20220922-DE

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réel	Rattache-	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00			1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00			1 000,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 691,57			
022	Dépenses imprévues	2 691,57			
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 000,00	25 701,01		298,99
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26 000,00	25 701,01		298,99
6811	Dotations aux amortissements	26 000,00	25 701,01		298,99
TOTAL DES DÉPENSES (d'ordre et réelles)		6 736 397,57	6 554 030,22	1 056,52	181 310,83
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	50 000,00	45 664,58		4 335,42
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	50 000,00	45 664,58		4 335,42
6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance Remboursement / charges de sécurité sociale et prévoyance				0,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTS DIVERSES	62 000,00	105 806,85		-43 806,85
7067	Redevances et droits des services périscol.	62 000,00	105 806,85		-43 806,85
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART.	6 245 834,00	6 493 868,54		-248 034,54
74718	Autres	1 023 834,00	1 229 358,59		-205 524,59
7474	Communes	5 180 000,00	5 180 000,00		0,00
748	Autres subventions et participations	42 000,00	84 509,95		-42 509,95
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00	1,75		98,25
758	Autres produits de gestion courante	100,00	1,75		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		756,98		-756,98
7718	Produits exceptionnels divers		756,93		-756,93
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		0,05		-0,05
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 307,00	1 307,00		
77	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 307,00	1 307,00		
777	Quote part subvention d'investissement transférées résultat	1 307,00	1 307,00		
002	Excédent de fonctionnement reporté	377 156,57	377 156,57		
TOTAL DES RECETTES (réalisées + report)		6 736 397,57	7 024 562,27		-288 164,70
SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 469 475,53 €					

CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT-JOS

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Reste à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000,00			2 000,00
205	Logiciels	2 000,00			2 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 000,00	34 893,96	2 781,90	129 324,14
2158	Autres installations matériel ou outillage, technique	6 000,00			6 000,00
2181	Installat. Générales agencements et aménagements	6 000,00	429,97		5 570,03
2183	Matériel bureau et informatique	100 000,00	21 684,77	2 781,90	75 533,33
2184	Mobilier	50 000,00	11 121,22		38 878,78
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	1 658,00		3 342,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES	1 077,51			1 077,51
020	Dépenses imprévues	1 077,51			1 077,51
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	1 307,00	1 307,00		
13	Subventions d'investissement	1 307,00	1 307,00		
13918	Subventions d'équipement – autres	1 307,00	1 307,00		
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	171 384,51	36 200,96	2 781,90	132 401,65
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 775,77	1 268,24		507,53
10222	FCTVA	1 775,77	1 268,24		507,53
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 000,00	25 701,01		298,99
28	Amortissements des immobilisations	26 000,00	25 701,01		298,99
2805	Concessions droits sim	500,00	434,00		66,00
28158	Autres installations matériel ou outillage, technique	200,00	190,00		10,00
28181	Installat. Générales agencements et aménagements	0,00	0,00		0,00
28182	Matériel de transport	8 200,00	8 137,24		62,76
28183	Matériel de bureau informatique	14 000,00	13 877,77		122,23
28184	Mobilier	2 400,00	2 368,00		32,00
28188	Autres immobilisations corporelles	700,00	694,00		6,00
001	SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ	143 608,74	143 608,74		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	171 384,51	170 577,99		806,52

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 134 377,03 €